

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 4 juillet 2023 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent :

Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023
4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2 Signataires autorisés pour les effets bancaires
 - 6.3 Responsable des services électroniques Revenu Québec
 - 6.4 Démission de l'adjointe administrative - Stéphanie Gendron
 - 6.5 Embauche d'une adjointe administrative - Louise St-Pierre
 - 6.6 Paiement - Tremblay Bois
 - 6.7 Demande d'aide financière - Fête de Noël pour les enfants 2023
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
8. **RÉSEAU ROUTIER**
 - 8.1 Concassage de béton et enrobé
 - 8.2 Régulariser rue du Foyer et Demers
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
 - 9.2 Mandat pour la stratégie québécoise de l'eau potable et le bilan de la qualité de l'eau potable 2022
 - 9.3 Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - avril 2023
 - 9.4 Ajustement du prix du carburant - avril 2023
 - 9.5 Revégétalisation émissaire 132 - DC-C17
10. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

10.1 Approbation du budget 2023 - OMH Au Cœur du Québec

11. **URBANISME ET BÂTIMENT**

11.1 Nombre de permis en juin 2023

11.2 Demande à la MRC de Bécancour pour apporter une modification au règlement harmonisé (feux d'artifice)

12. **LOISIRS ET CULTURE**

12.1 Renouvellement de contrat du coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire

12.2 Achat de batteries CC et chargeur intelligent pour la surfaceuse de l'aréna

13. **AFFAIRES NOUVELLES**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous. Le maire demande aux citoyens qui ont des cas spécifiques à leur résidence de s'adresser au bureau municipal.

139-07-2023

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel et en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. **PROCÈS-VERBAL**

140-07-2023

3.1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 17.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

141-07-2023

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 1 400 999,53 \$ (Salaires: 37 938,09 \$); (Fournisseurs: 1 363 061,44 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

142-07-2023

6.2. Signataires autorisés pour les effets bancaires

ATTENDU que la résolution autorise la nomination de madame Annie Lebel, au poste de greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets en date du 17 mai 2023;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne afin d'autoriser les signataires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne à compter du 4 juillet 2023:

- Eric Dupont, maire,
- Gilles Marchand, maire suppléant;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière,
- Annie Lebel, greffière-trésorière adjointe;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, pour tous les comptes détenus à Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne;

QUE le conseil nomme Annie Lebel en tant qu'administratrice principale du service en ligne AccèsD Affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

143-07-2023

6.3. Responsable des services électroniques Revenu Québec

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU que ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU qu'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentantes de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets afin d'utiliser les services électroniques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière et Annie Lebel greffière-trésorière adjointe (ci-après les représentantes), soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'elles soient autorisées à:

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4. Démission de l'adjointe administrative - Stéphanie Gendron

Madame Stéphanie Gendron a donné sa démission en date du 3 juillet 2023 comme adjointe administrative pour de nouveaux défis.

144-07-2023

6.5. Embauche d'une adjointe administrative - Louise St-Pierre

ATTENDU que l'adjointe administrative, madame Stéphanie Gendron, a démissionné le 3 juillet 2023;

ATTENDU que madame Louise St-Pierre occupe ce poste depuis septembre 2022 et que les tâches sont exécutées parfaitement;

ATTENDU que la directrice générale et greffière-trésorière recommande l'embauche de madame Louise St-Pierre au poste d'adjointe administrative;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Louise St-Pierre aux conditions proposées dans son contrat de travail signé par les deux parties (entre 21 à 28 heures par semaine).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

145-07-2023

6.6. Paiement de factures Tremblay Bois s.e.n.c.l.r.

ATTENDU que Tremblay Bois a déposé une facture au montant 858,30 \$ taxes incluses pour un dossier de droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement à Tremblay Bois s.e.n.c.r.l. pour un montant de 858,30 \$ taxes incluses pour un dossier de délimitation d'un droit de propriété;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 413 00 412 (honoraires professionnels).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

146-07-2023

6.7. Demande d'aide financière - Fête de Noël pour les enfants 2023

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la Municipalité désire continuer la Fête de Noël des enfants demeurant à Saint-Pierre-les-Becquets;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil recommande un montant de 3 500\$ pour cette fête de Noël;

QUE les inscriptions seront faites par l'intermédiaire du journal Le petit Romain;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 590 01 447 (Politique familiale - activités).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

8. RÉSEAU ROUTIER

147-07-2023

8.1. Concassage de béton et enrobé

ATTENDU que le projet d'assainissement des eaux usées a permis d'amasser approximativement 5 580 tonnes de pavage et de béton avec armature;

ATTENDU que ces produits doivent être concassés pour être utilisés en rechargement;

ATTENDU que Les Entreprises St-Ubald inc. a déposé une offre de services au prix de 7 \$ / tonnes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil mandate Les Entreprises St-Ubald inc pour le concassage au prix de 7 \$ / tonne plus les frais de mobilisation de 5 000 \$ plus taxes pour un montant total approximatif de 44 000 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 320 00 516 (location de matériels et véhicules).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

148-07-2023

8.2. Régulariser rue du Foyer et Demers

ATTENDU que la Municipalité a la gestion des rues Demers et du Foyer, notamment au niveau de son entretien à l'année;

ATTENDU que la Municipalité n'a toujours pas, à ce jour, de titre de propriété dûment inscrit sur l'assiette de ces rues;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la Municipalité a la gestion de ces rues et, en vertu de l'article 247.1 de la Loi sur les compétences municipales, en est propriétaire parce qu'elle avait la gestion desdites rues au 31 décembre 2005 et antérieurement;

ATTENDU qu'il y a lieu de clarifier le titre de propriété de la Municipalité à l'égard de la rue Demers qui est identifiée au cadastre rénové comme étant le lot 6134077 du cadastre du Québec et de la rue du Foyer qui est identifiée au cadastre rénové comme étant une partie du lot 6490625 du cadastre du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu, conformément à l'article 247.1 de la Loi sur les compétences municipales, de compléter le processus de clarification du titre de propriété de la Municipalité à l'égard de ces rues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal déclare que la Municipalité avait au 31 décembre 2005 et antérieurement la gestion de la rue Demers constituée du lot 6134077 au cadastre du Québec et de la rue du Foyer constituée d'une partie du lot 6490625 au cadastre du Québec, de manière à ce que la Municipalité accomplisse la procédure nécessaire pour confirmer son titre de propriété à l'égard de l'assiette de ces rues identifiées par un lot distinct au cadastre du Québec;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à compléter toutes les procédures nécessaires à la confirmation du titre de propriété de la Municipalité conformément à la loi, notamment en publiant les deux avis requis par la *Loi sur les compétences municipales* et en publiant au bureau de la publicité des droits la déclaration prévue à la même loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

149-07-2023

9.2. Mandat pour la stratégie québécoise de l'eau potable et le bilan de la qualité de l'eau potable 2022

ATTENDU que le rapport de la Stratégie Québécoise de l'eau potable ainsi que le bilan annuel de l'eau potable auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec doivent être complétés avant le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU qu'une demande de prix a été sollicitée pour une assistance à titre de collaborateur pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ainsi que le bilan de la qualité de l'eau potable auprès de Techni-Consultant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels pour la stratégie d'économie d'eau potable et le bilan annuel de la qualité de l'eau potable à Techni-Consultant au montant forfaitaire de 2 950 \$ plus taxes;

QUE ce mandat est admissible au programme de retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

150-07-2023

9.3. Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - avril 2023

ATTENDU que selon l'article 7.7.1 du CCDG, deux ajustements sont prévus pour les tarifs de camionnage en vrac, soit un ajustement des tarifs pour 2022 (article 7.7.1.5) et un ajustement des tarifs pour le prix du carburant (article 7.7.1.6);

ATTENDU que le montant demandé par l'entrepreneur a été corrigé pour exclure les camions dont les services ne sont pas fournis par un titulaire de permis de courtage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C01 au montant de 7 234,21 \$ plus taxes concernant l'ajustement des tarifs de camionnage en vrac pour le mois d'avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

151-07-2023

9.4. Ajustement du prix du carburant - avril 2023

ATTENDU que selon l'article 8.9 du CCDG, un montant d'ajustement est établi selon la fluctuation du prix moyen mensuel du carburant applicable à l'ensemble des éléments identifiés au bordereau de terrassement et fondation de chaussée selon l'article 8.9 du CCDG;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C02 au montant de 20 180,22 \$ plus taxes concernant l'ajustement du prix du carburant (article 8.9 du CCDG) pour le mois d'avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

152-07-2023

9.5. Revégétalisation émissaire 132 - DC-C17

ATTENDU que l'entrepreneur doit effectuer la revégétalisation du talus sur l'ensemble de la superficie touchée par les travaux tel que pour les émissaires Demers, du Centre et du Foyer;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU qu'à l'émissaire de la route 132 une directive de changement est approuvée par le MTQ concernant la revégétalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la directive de changement DC-C17 concernant le revégétalisation du talus à l'émissaire 132 au montant de 27 904,50\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

153-07-2023

10.1. Approbation du budget 2023 - O.M.H. Au Cœur-du-Québec - Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que l'OMH Au Cœur du Québec a déposé son budget 2023 en date du 29 novembre 2022;

ATTENDU que le budget présente un déficit de 2 340 \$ pour Saint-Pierre-les-Becquets;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le budget au montant de 2 340\$ pour l'année 2023;

QUE le conseil autorise le versement de 2 340 \$ pour l'année 2023;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 522 00 960 (Déficit office municipal d'habitation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en juin 2023

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 12 permis en juin 2023 pour un montant total de 69 000 \$.

154-07-2023

11.2. Demande à la MRC de Bécancour pour apporter une modification au règlement harmonisé (feux d'artifice)

ATTENDU que l'article 19 du Règlement harmonisé 2019 stipule qu'il constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

faire usage de pièces pyrotechniques, à moins d'avoir obtenu un permis à cet effet;

ATTENDU qu'actuellement, aucune municipalité sur le territoire de la MRC de Bécancour, sauf la Ville de Bécancour, n'émet de permis pour les feux d'artifice en vente libre;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour émet des permis uniquement pour des feux d'artifice d'envergure, réalisés par un artificier qualifié;

ATTENDU que la Sûreté du Québec pourrait donc être appelée à intervenir et à émettre des constats d'infraction en cas de plainte pour les citoyens qui font des feux d'artifice sans permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil dépose une demande à la MRC de Bécancour afin que soit modifié le Règlement harmonisé pour y ajouter une annexe des municipalités qui émettent ou non des permis concernant l'article 19 (pièces pyrotechniques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIRS ET CULTURE

155-07-2023

12.1. Renouvellement de contrat du coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire

ATTENDU que le contrat du coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire vient à échéance en août 2023;

ATTENDU que la directrice générale et greffière-trésorière recommande le renouvellement du contrat de monsieur Jocelyn Dubé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le renouvellement du contrat de monsieur Jocelyn Dubé comme coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire aux conditions présentées au contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

156-07-2023

12.2. Achat de batteries CC et chargeur intelligent pour la surfaceuse de l'aréna

ATTENDU que les batteries de la surfaceuse électrique doivent être changées pour la prochaine saison;

ATTENDU qu'un chargeur intelligent doit être acheté pour la recharge des batteries;

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que des soumissions ont été demandées auprès des fournisseurs et la plus avantageuse est celle de L.D.L Équipement inc. au montant de 16 185 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission de L.D.L Équipement inc. au montant de 16 185 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit payable selon l'entente des Municipalités participantes et soit affectée au fonds de réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AFFAIRES NOUVELLES

Les perches dans le parc Lelaidier sont à réparer.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 31 et se termine à 19 h 41.

157-07-2023

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Eric Dupont, maire

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière**